



## Comment un "bouton d'alerte" connecté permet d'aider les femmes victimes de violences conjugales

Vidéo : <https://www.europe1.fr/societe/comment-un-bouton-dalerte-permet-daider-les-femmes-victimes-de-violences-conjugales-4036270>

Le bouton connecté est un nouvel outil pour lutter contre les violences conjugales. © AFP

**Après les tribunaux d'Auxerre et d'Avignon, les tribunaux de Seine-et-Marne ont signé une convention avec une association d'aide aux victimes pour permettre la mise en place de boutons connectés destinés à empêcher les violences conjugales, en forte hausse pendant les différents confinements. Dans une situation de danger, une femme peut ainsi alerter cinq personnes de son choix de façon discrète.**

C'est un petit bouton blanc ou noir qui peut se clipser sur la bretelle d'un soutien-gorge ou se glisser dans un bijou. Le bouton d'alerte connecté est un nouvel outil dans la protection des femmes victimes de violences conjugales. Il vise à permettre aux femmes qui se sentent menacées de prévenir d'un clic leur entourage quand elles se retrouvent dans une situation de danger. Alors que les signalements de violence ont augmenté durant les différents confinements, et après les tribunaux d'Auxerre et d'Avignon, ce sont les tribunaux de Seine-et-Marne qui se tournent vers ce dispositif qui ne nécessite pas un dépôt de plainte préalable, contrairement à d'autres outils.

Cinq proches avertis du danger

Laureline Peyrefitte et Béatrice Angelelli, respectivement procureure du tribunal de Meaux et du tribunal de Melun, viennent de signer une convention avec une association d'aide aux victimes pour équiper des femmes de ce bouton. Celui-ci est connecté à une application sur smartphone pour donner l'alerte. Il peut fonctionner sans réseau 4G et même avec un faible signal. "Si je double-clique sur mon bouton, dans un rayon jusqu'à 30 mètres de mon téléphone, les cinq personnes que j'aurais enregistrées en contacts vont recevoir un coup de téléphone qui va afficher 'SOS Dominique'", explique sa créatrice **Dominique Brogi** lundi sur Europe 1. "Ceci est un appel d'urgence automatique envoyé par **Brogi Dominique** qui demande du secours, retrouvez par sms et e-mail sa position géographique", avertit ensuite une voix électronique auprès des contacts.

Le gros avantage du dispositif est qu'il n'est pas conditionné à une procédure judiciaire. Cela a convaincu Laetitia Fernandes, la directrice de l'association d'aide aux victimes Avimej 77, d'acquiescer à 100 exemplaires du bouton d'alerte. "Car les victimes qui peuvent nous contacter sont toutes les personnes qui s'estiment victimes et ce alors même qu'elles n'auraient pas encore déposé plainte ou qu'elles n'auraient pas le souhait de le faire", explique-t-elle.

"Pas de condition juridique particulière à remplir"

Alors que les trois tribunaux de la Seine-et-Marne disposent déjà de 46 téléphones grave danger (TGD) qui permettent d'alerter les forces de l'ordre en cas de violences subies, ils voient dans le bouton d'alerte un outil complémentaire et surtout moins cher. Le bouton connecté coûte 50 euros contre 1.000 euros pour le TGD. "Il n'y a pas de condition juridique particulière à remplir", rappelle par ailleurs Pauline Petit, la référente violences conjugales du parquet de Melun. "Il n'y a pas de condition juridique comme avec le téléphone grave danger qui suppose un danger imminent ou une interdiction de contact avec l'auteur."



Date : 16/04/2021

Heure : 10:03:07

Journaliste : Marion Dubreuil

www.europe1.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 125



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

La référente violences conjugales et substitut du procureur de Meaux, Coralie Jaquet, envisage déjà de confier le premier bouton d'alerte à une victime dont le conjoint doit comparaître prochainement pour violences. Une femme qui a besoin d'être rassurée avant l'audience.